

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 05/06/2026  
Reçu en préfecture le 05/06/2026  
Publié le  
ID : 044-214400756-20260604-57\_2026-DE

<u>Nombre de conseillers</u>
en exercice .....19
présents.....16
votants.....16

L'an deux mil vingt-six, le **QUATRE JUIN**  
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

## PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	BODIER Jean-Michel	CHIRADE-ANTHOINE Brigitte
CARCREFE Sylvie	MARTIN Yves	CROSSAY Myriam	SANSOUCY Philippe
VERGNES Stéphanie	GAVALAND Cédric	CAHAREL Loïcia	RABU Sophie
CORBIN Pierre-Marie	GUEGAN Alan	BONNET Claudine	FRICAUD Yoann

ABSENTS EXCUSÉS : GOINARD Jean-Noël ; MOREAU Karine; BOUCHET Stéphanie

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BONNET Claudine

## **OBJET**

<b>57/2026</b>	<b>SUPPRESSION DE LA RÉGIE « PHOTOCOPIES » ET INSTAURATION D'UN TARIF ET DE MODALITES DE PAIEMENT DE PHOTOCOPIES POUR LES ASSOCIATIONS ISSEENNES</b>
----------------	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour répondre aux demandes des associations et des habitants qui souhaitent disposer d'un service de photocopies noir et blanc et de photocopies couleur, le Conseil Municipal avait décidé, par délibération du 30 août 2018 de créer une régie dédiée à ce service.

Depuis quelques années, la supérette Proxi d'Issé a également développé ce service en proposant des photocopies noir et blanc et couleur à tarif équivalent pour les particuliers.

Un contrôle du fonctionnement de cette régie a été réalisé par les services de la trésorerie en mai 2026. Il conclut au faible intérêt de maintenir cette régie qui ne génère pas plus de 300 € de recettes par an et qui représente un temps important de gestion tant du côté de la commune que de la trésorerie.

Monsieur le Maire précise qu'il est tout à fait possible de supprimer la régie et de maintenir le service de photocopies uniquement pour les associations isséennes à tarif préférentiel. Le paiement par les associations pourrait alors se faire avec l'émission d'une facture.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de :

- SUPPRIMER la régie photocopie créée par délibération du 30 août 2018 et par arrêté municipal du 10 septembre 2018.
- MAINTENIR un service de photocopies pour les associations isséennes avec paiement sur factures trimestrielles.
- FIXER le tarif photocopies pour les associations au coût unitaire suivant :

A4 Noir et Blanc	A4 Couleur	A3 Noir et Blanc	A3 Couleur
0,06 €	0,12 €	0,12 €	0,24 €

- APPLIQUER cette délibération au 1<sup>er</sup> juillet 2026

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,  
Jean-Marc LALLOUÉ

